

Compte-rendu du Comité syndical du 6 mars 2018

Séance ordinaire du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Rabatel, Vice-Président.

Présents : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis MAGNIN, Jean-Louis KOCH, Jean-Marc BOUVET, Gilles REBRION, Éric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Henri DESROCHE, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Gilles CECILLON, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Olivier GANDY, Henri RIVIERE.

Excusés : Messieurs Philippe BOYER, Max GAUTHIER, Jean-Claude CARRE, Sébastien ESMIOL, Claude ALBERT, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Jean-Louis TRANIER, Denis ANDRE, Gilles BOURDIER.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 30 – En exercice : 30 – Qui ont pris part à la délibération : 20

Secrétaire de séance : Nicole Gigarel

Date de convocation : 18 janvier 2018

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 19 décembre 2017.

I. COMPTES DE GESTION – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Jean-Charles Gallet, vice-président, expose les crédits et les débits consommés de l'année 2017 pour les trois budgets : eau, assainissement et SPANC.

Il annonce également les résultats de l'année 2017, soit :

Budgets	Section	Dépenses	Recettes	Excédent
Eau	Fonctionnement	3 036 141.93 €	3 886 458.02 €	850 316.09 €
Eau	Investissement	1 216 788.48 €	1 306 296.30 €	89 507.82 €
Assainissement	Fonctionnement	906 121.99 €	1 784 284.31 €	878 162.32 €
Assainissement	Investissement	909 014.24 €	1 562 595.46 €	653 581.22 €
Spanc	Fonctionnement	33 618.94 €	50 772.63 €	17 153.69 €
Spanc	Investissement	0 €	9 183.38 €	9 183.38 €

Jean-Charles Gallet souligne que les écritures des comptes de gestion du Trésorier sont conformes à celles des comptes administratifs des trois services.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2017.

II. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018

a. Affectation de résultat

Jean-Charles Gallet explique, que conformément à la réglementation, il se doit d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2017 à l'investissement de 2018.

C'est pourquoi, il propose les virements suivants :

	Excédent 2017	Affectation inv 2018	Solde fct 2018
Eau potable	850 316.09 €	400 000 €	450 316.09 €
Assainissement	878 162.32 €	300 000 €	578 162.32 €
SPANC	17 183.69 €	0	17 183.69 €

b. Budgets supplémentaires 2018

Jean-Charles Gallet explique que les budgets supplémentaires permettent de reprendre les résultats de l'année précédente et de décrire de nouveaux projets.

En effet, au niveau du budget eau potable, en investissement, des travaux supplémentaires ont été programmés :

- le renouvellement de réseau d'eau,
- le traitement du calcaire sur St Victor de Cessieu,
- le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau, secteur de Chatelaret, à St Didier de la Tour (travaux initialement prévus en régie).

Pour le budget assainissement, les opérations nouvelles sont :

- la prise en charge de l'étude des zonages d'assainissement,
- une étude sur la requalification des unités d'épuration de St Victor de Cessieu et Montagnieu (Cambade).

Ainsi, les budgets supplémentaires s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Eau potable	457 316.09 €	446 098.91 €
Assainissement	600 162.32 €	836 543.54 €
SPANC	87 153.69 €	9 183.38 €

A l'unanimité, le Comité syndical approuve les trois budgets supplémentaires 2018.

III. ETUDES ET TRAVAUX EN COURS

a. Chélieu : station d'épuration et collecteur

Henri Rivière fait part à l'assemblée de la signature des ordres de service pour les phases de préparation des deux lots, avec un démarrage des travaux prévu début avril.

Du côté du foncier, l'implantation du site a été validée par les propriétaires, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

b. Virieu : mise en conformité des déversoirs d'orage

Henri Rivière annonce que les travaux de mise en conformité des déversoirs d'orage sont terminés depuis le 21 février 2018. Cette opération réalisée par les entreprises BTP Charvet et Giroud-Garampon s'est bien déroulée malgré plusieurs interventions sur matériaux amiante.

c. St Ondras : renouvellement des pompes

Henri Rivière rappelle le projet de remplacement des trois pompes d'exhaure du puits de St Ondras et des trois pompes remontant l'eau vers le réservoir des Arphants.

Le maître d'œuvre, Alp'études, élabore l'avant-projet avant le lancement de la consultation des entreprises.

A l'unanimité, l'assemblée sollicite le Département et l'Agence de l'eau pour le financement de ces travaux estimés à hauteur de 330 000 € HT.

d. St Didier de la Tour : renouvellement réseau eau Chatelaret

Henri Rivière explique que le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau, du secteur de Chatelaret à St Didier de la Tour, devaient être réalisés par les équipes techniques du Syndicat.

Cependant, pour des raisons de calendrier, ces travaux, d'un montant estimé à 45 000 €, seront pour partie confiés au titulaire du marché de travaux à bons de commande, le groupement Giroud-Garampon, Charvet, Fournier. Seules les reprises de branchement seront effectuées par les équipes du Syndicat.

A l'unanimité, les élus sollicitent le Département et l'Agence de l'eau pour l'obtention d'aides.

IV. AFFAIRES EN COURS

a. Zonage d'assainissement

Daniel Rabatel informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé par les Vals du Dauphiné aux maires de Ste Blandine, St Victor de Cessieu, Le Passage, Montrevel, Doissin, Montagnieu ; concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) piloté par les VDD.

Il est précisé que, dans ce cadre, il est impératif que les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales soient mis à jour et que la réalisation de ces études relève de la collectivité compétente.

De ce fait, le Syndicat accepte de prendre en charge l'élaboration des zonages d'assainissement, tandis que les communes sont compétentes pour les zonages d'eaux pluviales.

L'assemblée accepte de prévoir les crédits nécessaires à l'élaboration des zonages d'assainissement, à hauteur de 100 000 €, et de lancer les études pour ces zonages.

b. Mutualisation pour l'animation des captages prioritaires

Daniel Rabatel rappelle la mise en place de plans d'actions avec les agriculteurs des secteurs concernés, suite au classement de nos deux captages prioritaires (Reytebert à Doissin et Layat-Frêne-Barril-Vittoz à Virieu).

Ces missions ont été exercées par David Cinier, animateur « captages prioritaires », dont le poste, porté par le SMABB, était mutualisé sur l'ensemble du bassin de la Bourbre.

Afin de pallier au départ de David Cinier, Laurie Chovet a été nommée à compter du mois de mars sur un poste contractuel de trois ans.

La participation du Syndicat de la Haute Bourbre s'élève à 882 € par an.

Une nouvelle convention est présentée au Comité syndical intégrant cette modification de poste.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette démarche de mutualisation et autorise le Président à signer cette convention.

Par ailleurs, la mise en place progressive de plans d'actions a mis en lumière le besoin de renforcer l'animation et l'accompagnement technique des acteurs agricoles.

Ainsi, un poste d'animation agricole, créé en février 2018, mutualisé sur la majorité du bassin de la Bourbre, est porté par la mairie de Colombier-Saunier.

Le coût de la participation annuelle du Syndicat est de 1 490 €.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve cette démarche et autorise le Président à signer tous documents utiles à ce dossier.

c. Retrait commune de Châbons

c.1 Ressource de la Milin

Daniel Vitte rappelle que la ressource de la Milin, une des ressources principales du Syndicat située sur la commune de Châbons, alimente environ 75 abonnés de la commune de Châbons. C'est pourquoi, la CCBE souhaitait exercer la maîtrise d'ouvrage de la ressource et du réseau situés sur la commune de Châbons. Toutefois, après échange, il est convenu que le Syndicat conserve la maîtrise d'ouvrage de la ressource et du réservoir de la Milin. Cependant, la CCBE obtient la maîtrise d'ouvrage sur la portion de Châbons (75 abonnés).

Le Syndicat posera deux compteurs d'eau permettant de facturer l'eau consommée par les abonnés de Châbons à la CCBE. Afin de matérialiser ces accords, une convention a été établie définissant les conditions matérielles et financières de la fourniture d'eau à la CCBE par le Syndicat.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les conditions de vente d'eau et autorise le Président à signer la convention de vente d'eau.

c.2. Conditions financières

Daniel Vitte fait part à l'assemblée de la rencontre avec Monsieur le Sous-préfet, les représentants de la DDFIP, de la mairie de Châbons et de la CCBE, concernant les conditions financières du retrait de la commune de Châbons.

Il rappelle qu'étant donné le désaccord entre la CCBE et le Syndicat concernant les modalités financières et patrimoniales de retrait, c'est l'autorité préfectorale qui doit trancher.

S'agissant du Syndicat, il a été appliqué la même démarche que pour le retrait du Pin, c'est-à-dire le transfert du patrimoine implanté sur la commune, la prise en compte de l'emprunt lié à ce patrimoine (nul pour la commune de Châbons) et celle des charges de personnel (nulles, le Syndicat conservant ses agents pour faire face aux nouvelles charges de travail en matière d'assainissement).

La CCBE met en avant les investissements importants devant intervenir sur la commune de Châbons en matière d'assainissement et se base sur le bilan financier réalisé par le cabinet Stratorial Finances. Ce dernier fait apparaître que les redevances versées par les abonnés de Châbons n'ont pas fait l'objet de contreparties équivalentes en investissement sur la commune.

Monsieur le Sous-Préfet demande de définir consensuellement :

- les biens et les actifs comptables situés sur la commune et devant revenir à la commune (principe de territorialité),
- le nombre d'abonnés.

Une prochaine rencontre en Sous-Préfecture aura lieu le 17 avril prochain.

d. Chassignieu : déplacement de conduite

Sur la commune de Chassignieu, les conjoints Vial céderaient à la commune des parcelles permettant d'étendre le cimetière et de réaliser un parking. En échange, la commune rétrocéderait la section du chemin rural permettant l'accès au domicile de Monsieur Vial Sébastien. Dans ce cadre, le Syndicat modifierait l'alimentation en eau des propriétés Vial et Gudimard en créant une nouvelle canalisation depuis la Salle des fêtes et en abandonnant celle existante. La famille s'engagerait de son côté à une participation financière, au profit du Syndicat, à hauteur de 16 000 €.

Ces transactions sont matérialisées dans une promesse d'échange sans soulte avec intervention volontaire du Syndicat.

A l'unanimité, le Comité syndical accepte les termes de la promesse d'échange et autorise le Président à la signer.

e. Poteaux incendie

Daniel Vitte précise que le fonctionnement des poteaux incendie dépend de la responsabilité des maires.

Dernièrement, lors d'un incendie, les pompiers n'ont pas pu se servir du poteau situé à proximité de l'habitation étant donné que les équipements du poteau étaient gelés. Ce phénomène provient du fait que la coque du poteau n'était pas présente et ne protégeait plus les équipements du gel ou autres.

C'est pourquoi, Daniel Vitte sensibilise tous les délégués sur l'importance de procéder au remplacement des coques défectueuses. Un courrier sera adressé à tous les maires sur ce sujet.

V. QUESTIONS DIVERSES

a. Ligne de trésorerie du budget eau

Jean-Charles Gallet expose que les lignes de trésorerie du Spanc et de l'eau potable arrivent à terme. Il explique la nécessité de renouveler seulement le contrat du budget de l'eau potable pour un montant de 300 000 €.

Après consultation de la Caisse d'Épargne, il est proposé de souscrire un contrat à un taux Eonia plus une marge de 1,50 % avec des frais de dossier s'élevant à 1 000 €.

A l'unanimité, les élus décident de souscrire ce contrat aux modalités énoncées ci-dessus.

b. Gestion du personnel

Daniel Vitte propose un avancement de grade, au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre d'une promotion interne, pour Coralie Paillet. Elle passerait d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à adjoint administratif 1^{ère} classe.

Le Comité syndical, à l'unanimité crée le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 et supprime celui d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à partir du 1^{er} avril 2018.

Le prochain Comité syndical aura lieu mardi 22 mai 2018, à 18 heures.